

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**17 septembre 2021**

et qu'elle a été faite le

**17 septembre 2021**

Que le nombre des membres en exercice est de : 47

**Présents : 39**

**Absents suppléés : 1**

**Absents excusés : 7**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°  
DCC2021\_09\_132**

**Objet :**

Validation du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**  
**1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

**EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du jeudi 23 septembre 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 47

L'an deux mil vingt et un, le 23 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à Orchamps après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

**Présents : Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

**Suppléés : Rouffange** : M. Jean-Yves BOILLON

**Absents excusés : Evans** : M. François GRESET **Fraisans** : Mme Marie-Anne LONGY **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

**Secrétaire de séance** : M. Alain GOMOT

**Procurations de vote** :

**Mandants : Evans** : M. François GRESET **Fraisans** : Mme Marie-Anne LONGY **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Sermange** : M. Michel BENESSIANO

**Mandataires : Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Orchamps** : M. Régis CHOPIN

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h39 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **VALIDATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche « permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

La Communauté de Communes a donc rédigé son PEDT.

Le Projet Educatif de Territoire est joint en annexe.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve le Projet Educatif de Territoire ainsi que ses annexes ;**
- **autorise le Président à signer ce Projet Educatif de Territoire et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Pour contacter le groupe d'appui départemental :  
[ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr](mailto:ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr)

Document mis à jour le 18 mai 2021

# Projet Educatif Territorial (PEdT) 2021-2024



**Durée du PEDT** (trois ans maximum) : 2021 2024

**Nom du pilote du PEDT : Gérome FASSET**

Fonction : Président CCJN

Adresse : 1 rue du Tissage 39700 Dampierre

Téléphone : 03.84.71.12.17

Adresse électronique : [contact@jura-nord.com](mailto:contact@jura-nord.com)

Nom et coordonnées du **coordonnateur** périscolaire, ou directeur de l'accueil périscolaire : **Régine EM-BAREK** responsable service enfance jeunesse-affaires scolaires et loisirs.

# Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un moyen de définir les priorités locales communes en matière d'éducation, appuyée d'une méthodologie et d'une démarche d'évaluation collectivement établies.

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité locale, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le premier degré.

L'objectif est de prendre en compte des différents temps de la semaine de l'enfant, et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, équipe éducative de l'école, équipes éducatives des temps péri et extra scolaires.

## Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

(Voir Vademecum PEDT 2021)

La trame ci-jointe comprend **l'ANNEXE PEDT** et **l'ANNEXE PEDT-PLAN MERCREDI**

La rédaction des annexes en vue de la signature d'un PEDT ou PEDT-Plan Mercredi est réalisée après la mise en œuvre des différentes étapes proposées :

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES PEDT/ PLAN MERCREDI à l'adresse [ddcspp-groupe-appeui-pedt@jura.gouv.fr](mailto:ddcspp-groupe-appeui-pedt@jura.gouv.fr)

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention

- mettre en place les actions proposées
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement



# ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

## ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

### Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

### 1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT :

#### Communauté de communes Jura Nord

### 1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : [Communauté de communes JN](#)
- Périscolaire : [Communauté de communes JN](#)
- Extrascolaire : [Communauté de communes JN](#)

### 1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
Evans	Ecole d'Evans	Primaire	publique
Fraisans	Ecoles des Forges	Maternelle	publique
Fraisans	Ecoles des Forges	Primaire	publique
Dampierre	Ecole Louis Pasteur	Maternelle et primaire	publique
Ranchot	Ecole Concordia	Maternelle et primaire	publique
Orchamps	Ecole du Chat Perché	Maternelle et primaire	publique
Etrepigny	Ecole Etrepigny	Maternelle et Primaire	publique
Gendrey	Ecole de Gendrey	Maternelle et Primaire	publique
Ougney	Ecole d'Ougney	Maternelle et primaire RPI	publique
Pagney	Ecole de Pagney	Maternelle et primaire RPI	publique
Vitreux	Ecole de Vitreux	Primaire RPI	publique
Dammartin Marpain	Ecole de Dammartin Marpain	Maternelle et primaire	publique
Montmirey la Ville	Ecole Montmirey la ville	Maternelle et primaire RPI	publique

## ETAPE 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre géographique

### 2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

➤	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	➤	➤	➤	➤	➤
Six ans et plus	➤	➤	➤	➤	➤
Total	➤	➤	➤	➤	➤

### 2.2 Spécificités territoriales :

*Zone de montagne, zone de revitalisation rurale, quartiers politique de la ville, zone d'éducation prioritaire, problématiques de transports, caractéristiques de la population.*

La Communauté de Communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995. Elle est constituée d'une partie du **canton de Mont Sous-Vaudrey** et d'une partie du **canton d'Authume**.

Elle compte 11659 habitants au recensement de 2018. Située au Nord-Est du département du Jura, elle a pour particularité d'être à mi-chemin entre l'agglomération de Dole et celle de Besançon.

Elle est composée majoritairement de villages dans un harmonieux paysage de collines. Elle est desservie par la départementale RD673, l'autoroute A36 avec une sortie à Gendrey et le canal du Rhône au Rhin le long duquel chemine l'Euro Vélo route et se trouvent plusieurs haltes fluviales.



### 2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour :

**Pour école FRAISANS :** 2 circuits 4 fois/ jour Temps de trajet le plus long = 25 min.  
**Pour école GENDREY :** 2 circuits 4 fois/jour Temps de trajet le plus long = 40 min.  
**Pour école ORCHAMPS :** 1 circuit 2 fois/jour Temps de trajet le plus long = 23 min.  
**Pour école ETREPIGNEY :** 1 circuit 4 fois/jour Temps de trajet le plus long = 10 min.  
**Pour école RANCHOT :** 1 circuit 4 fois/jour Temps de trajet le plus long = 20 min.  
**Pour RPI (Pagn.Oug.Vit.) :** 2 circuits 4 fois/jour Temps de trajet le plus long = 25 min.  
**Pour école MONTMIREY LA VILLE :** 2 circuit 4 fois/jour Temps trajet le plus long = 35min.  
**Pour Ecole DAMMARTIN MARPAIN :** 2 trajets 4fois/jours Temps trajet le plus long = 35min.

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- 1h,
- 1h30,
- 2h,
- **dépasse 2h/jour.**

## 2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

Cocher simplement la période de fonctionnement

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
➤ ACM Fraisans	➤ x	➤ x	➤ x	➤ x	➤ x
➤ ACM Dampierre	➤ x	➤ x	➤ x	➤ x	➤
➤ ACM Rans	➤ x	➤ x	➤ x	➤	➤ x
➤ ACM Orchamps	➤ x	➤ x	➤ x	➤	➤ x
➤ ACM Gendrey	➤ x	➤ x	➤ x	➤	➤ x
➤ ACM Vitreux	➤ x	➤ x	➤ x	➤	➤
➤ ACM Montmirey la ville	➤ x	➤ x	➤ x	➤	➤
➤ ACM Dammartin Marpain	➤ x	➤ x	➤ x	➤ x	➤ x

## 2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) : **AUCUN**

Commune implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école
➤	➤	➤	➤
➤	➤	➤	➤

## 2.6 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

Le territoire de Jura Nord englobe un nombre important d'associations et lieux culturels et sportifs :

- **La Carotte** : compagnie de théâtre siégeant sur le territoire, anime de nombreux ateliers et représentations en direction des enfants, des adolescents et des adultes. La Carotte anime très régulièrement le territoire sous forme de festival, de représentation théâtrale à thème impliquant largement les communes et les habitants.
- **L'école de musique associative de Jura Nord (EMAJN)** : Implantée à Orchamps dans des bâtiments entièrement rénovés par la Communauté de Communes de Jura Nord, l'école de musique dispense des cours d'instruments, de solfège, d'éveil musical et de danse. Elle propose également des cours de chants et une chorale. Elle s'adresse aux enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.
- **L'association des Forges située à Fraisans** : situé sur le site d'anciennes Forges, un bâtiment entièrement rénové par la commune de Fraisans avec le soutien de la communauté de communes Jura

Nord offre une salle de spectacle accueillant de nombreuses représentations. Les Forges accueille un fois par mois le cinéma itinérant avec un projection pour enfants en après-midi et pour adultes en soirée. Des tarifs préférentiels pour les accueils de loisirs du territoire sont proposés pour favoriser l'accès à ces structures. Des partenariats existent également avec les écoles et le secteur jeunes.

- **La médiathèque de Jura Nord** : située à Gendrey avec une antenne à Dampierre et un point lecture en partenariat avec une association local de bénévoles « Cric lire » à Montmirey la ville. Service à part entière de la communauté de communes, la médiathèque travaille étroitement avec les écoles et les structures petite enfance, enfance jeunesse de la communauté de communes.
- **Les foyers ruraux** : certains villages de la communauté de communes ont des foyers ruraux, qui proposent des activités culturelles et sportives variées en direction des adultes, des adolescents et des enfants.
- **Le gymnase** : de la communauté de communes à Fraisans : utilisé par le collège en journée et en période scolaire. En dehors de ces temps le gymnase est mis à disposition gratuitement aux associations sportives du territoire offrant ainsi aux enfants, adolescents, et adultes un panel d'activités sportives important. Le gymnase est également accessible aux écoles (en période scolaire) et aux ACM sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

D'autres associations extérieures à Jura Nord interviennent sur le territoire (Coccinote, Ludothèque de Familles Rurales...).

## ETAPE 3 : Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

### Point d'attention :

- S'il existe 1 site spécifique qui accueille les enfants uniquement le mercredi et distant de l'école, il convient de remplir la rubrique « ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI »
- Pour les autres sites où école et accueils périscolaires sont en proximité, il convient de remplir 1 rubrique « SITE » pour chacun d'eux.

### ❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

### NOM du SITE : FRAISANS

#### 3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 87 enfants  
 Élémentaire : 140 enfants  
 TOTAL : 227 enfants

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

#### 3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matiné	8h30 – 12h	8h30 – 12h		8h30 – 12h	8h30 – 12h
Horaires après-midi	14h 16h30	14h 16h30		14h 16h30	14h 16h30

#### 3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

##### Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ?  oui  non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h – 8h30	5	16	15	36
Pause méridienne : 12h – 14h	19	53	54	126
Horaires après-école : 16h30 – 19h	7	19	16	42

#### Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

#### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Pas d'école le mercredi. Accueil à la demi-journée ou à la journée : 7h 18h30

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h 12h	4	10	15	29

Pause méridienne : <b>12h 14h</b>			
Horaires après-midi : <b>14h 18h30</b>			

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...

Ces effectifs sont ceux relevés à la rentrée 2021. Ils peuvent encore évoluer.

Toutefois la configuration des mercredis a changé depuis le dernier PEDT. L'ACM d'Orchamps a fermé ses portes le mercredi faute d'effectifs suffisants (7 enfants). Par contre suite à une étude, l'ACM de Dampierre a ouvert ses portes en 2020. A cette époque l'ACM de Fraisans accueillait beaucoup d'enfants (+ de 50) et la CCJN a décidé de sectoriser l'accueil des familles ente Fraisans, Dampierre et Dammartin Marpain. Fraisans accueille désormais le mercredi uniquement les enfants scolarisés dans les écoles de Fraisans et Evans. Dampierre et Dammartin Marpain pour leur part accueillent les enfants des autres écoles du territoire. Cette répartition a permis de mieux répartir les effectifs, offrant ainsi un accueil collectif moins lourd pour les enfants le mercredi. Mais cette nouvelle organisation a aussi été pensée pour que les accueils ouverts se situent sur le trajet domicile-travail le plus favorable pour les parents.

Aujourd'hui une demande de parents pour une ouverture le mercredi sur l'ACM de Gendrey a été enregistrée. Une étude va être menée pour la rentrée de septembre 2022, pour déterminer l'opportunité de cette demande.

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				L'ACM a ses propres locaux et mutualise des salles supplémentaires de l'école
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				Terrain de foot Forêt ...
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 aout

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cours de rédaction, en lien avec les objectifs des grands axes de travail définis par les élus et la responsable de service, les ACM déclinent leurs objectifs spécifiques. Pour l'ACM de Fraisans l'accent est mis sur le retour à la nature et ses bienfaits.

- Développer l'investissement de l'extérieur et la nature.

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure

- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self

- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

- L'accueil de loisirs étant dans la même enceinte que l'école les déplacements, entre les deux structures, ne posent aucun problème et ne représentent pas de contrainte dans la gestion du temps. L'augmentation des effectifs et la crise sanitaire ont contraint à utiliser les espaces de jeux en espace de restauration sur la pause méridienne. Au-delà des protocoles sanitaires, il y a eu aussi à la fin du précédent PEDT, une réflexion autour du bien-être des enfants pendant le repas et le fonctionnement en deux services dans le même espace, obligeait de plus en plus à bousculer les enfants pour que tout le monde ait le temps de manger. 1 seul service de restauration est mis en place. Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans l'école et répartis en groupe.

Les enfants de maternelles et primaires mangent avec du mobilier adapté, dans des espaces différents. L'ACM est donc passé à un seul service dans différents espaces. Toutefois face à l'augmentation des effectifs, une réflexion est en cours sur l'extension future de l'ACM.

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

- La pause méridienne s'échelonne de 12h00 à 14h00.
- Pour les enfants de primaire, des jeux calmes et autonomes leur sont proposés, jeux destinés à les détendre et à éviter une surexcitation excessive. L'accent est mis pour favoriser les activités extérieures et organiser des espaces calmes pour des activités « ressourçantes » sur la pause méridienne car il est important pour la détente de pouvoir être dehors le plus possible. Le passage de 2 à 1 service, permet aux enfants de primaire de bénéficier d'un temps de jeux et de détente après le repas, ce qui n'était pas possible dans la période précédente.
- L'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin. Les activités libres et calmes seront privilégiées pour favoriser la détente physique et intellectuelle.

Le retour des enseignants est positif et ils témoignent de la différence entre les deux périodes (2 services et 1 service).

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		L'école termine à 12h.

Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			2 ATSEM sont animatrices sur la pause méridienne

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

Le passage du repas en 1 seul service, permet un temps de repas adapté, dans des conditions favorables (lieu distinct des primaires). Les enfants mangent à leur rythme sans être bousculés pour un service après eux.

- **La sieste** : Après le repas les enfants de maternelle sont préparés et accompagnés à la sieste dans les locaux de l'ALSH. Une convention avec l'éducation nationale a été signée pour que l'accueil de loisirs installe une sieste dans ses locaux car les effectifs étant très élevés cela permet d'offrir des conditions de repos plus adaptés et plus favorables. De plus, grâce à cet espace de repos supplémentaire, les enfants du périscolaire peuvent être couchés après le repas sans attendre le retour à l'école. Les enfants rentrant chez eux (couchés dans la salle de sieste de l'école) ne réveillent pas leur camarade.

C'est l'animatrice, également ATSEM dans la même école qui est responsable du coucher et de la surveillance des enfants pendant la sieste. C'est un cadre rassurant puisque les enfants sont couchés en présence d'une personne connue.

- ❖ Au réveil, les enfants sont reconduits dans l'école et pourront participer aux activités et jeux proposés par les animateurs.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			Les responsable de Rans est animateur sportif sur une partie de nos ACM. Il intervient un soir par semaine sur un site
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			

Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : **inconnus au moment de la rédaction du document**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : **Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM se situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.**
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : **Inconnu au moment de la rédaction du document.**

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Très bonne communication entre directrices d'école et ACM. Le responsable ACM est associé aux réunions pour suivi spécifique enfants.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.

Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI. A l'ACM de Fraisans il s'agit surtout de PAI Alimentaire qui concerne essentiellement la restauration scolaire.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)			x	Oui car l'AESH ont demandé un temps de travail supplémentaire. mais pas autre titre d'AESH. Toutefois l'équipe périscolaire profite leurs connaissances plus précises des enfants accueillis pour adapter leur accompagnement.
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Sur le site de FRAISANS, accueil de plusieurs enfants faisant l'objet d'un suivi particulier. Si ces enfants sont accompagnés à l'école, ils ne le sont plus à l'ACM, ce qui entraîne parfois des difficultés pour l'équipe et les enfants eux-mêmes. Les moyens en ACM, ne sont pas les mêmes qu'à l'école. Après 6 ans, les instances (type PMI) ne peuvent plus venir en soutien.

Un PAI sera réalisé pour tout enfant porteur de handicap. Celui-ci fera l'objet d'une concertation avec la famille, l'école, l'institution (s'il y en a une) et l'accueil de loisirs. L'objectif est de favoriser l'intégration dans le groupe. La présence dans l'équipe de l'école et de l'accueil de loisirs de personnel AESH est un atout dans la prise en charge des enfants porteur de handicap. Toutefois l'objectif n'est pas de nier le handicap mais bien d'aménager si possible les animations pour que l'enfant puisse y accéder en toute sérénité et sécurité.

## **NOM du SITE : DAMPIERRE**

### 3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 47 Enfants  
 Élémentaire : 85 Enfants  
 TOTAL : 132 Enfants

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

### 3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matiné	8h30 12h00	8h30 12h00		8h30 12h00	8h30 12h00

Horaires après-midi	13h40 16h10	13h40 16h10		13h40 16h10	13h40 16h10
---------------------	-------------	-------------	--	-------------	-------------

### 3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

#### ■ Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : <b>7h – 8h30</b>	3	6	8	17
Pause méridienne : <b>12h 13h40</b>	6	28	40	74
Horaires après-école : <b>16h10 – 18h30</b>	6	13	21	40

#### Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Pas d'école le mercredi. Accueil à la demi-journée ou à la journée : 7h 18h30

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : <b>7h 12h</b>	8	20	20	48
Pause méridienne : <b>12h 14h</b>				
Horaires après-midi : <b>14h 18h30</b>				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

Ces effectifs sont ceux relevés à la rentrée 2021. Ils peuvent encore évoluer.

Toutefois la configuration des mercredis a changé depuis le dernier PEDT. L'ACM d'Orchamps a fermé ses portes le mercredi faute d'effectifs suffisants (7 enfants). Par contre suite à une étude, l'ACM de Dampierre a ouvert ses portes en 2020. A cette époque l'ACM de Fraisans accueillait beaucoup d'enfants (+ de 50) et la CCJN a décidé de sectoriser l'accueil des familles ente Fraisans, Dampierre et Dammartin Marpain. Fraisans accueille désormais le mercredi uniquement les enfants scolarisés dans les écoles de Fraisans et Evans. Dampierre et Dammartin Marpain pour leur part accueillent les enfants des autres écoles du territoire. Cette répartition a permis de mieux répartir les effectifs, offrant ainsi un accueil collectif moins lourd pour les enfants

le mercredi. Mais cette nouvelle organisation a aussi été pensée pour que le trajet domicile-travail le plus favorable pour les parents.

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				Mutualisation avec la mairie de Dampierre : DOJO
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)			x		Médiathèque est mitoyenne

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 aout

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cours de rédaction, en lien avec les objectifs des grands axes de travail définis par les élus et la responsable de service, les ACM déclinent leurs objectifs spécifiques.

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure

- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self

- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école. L'école et l'ACM sont autour de la même cour, les enfants de primaire se rendent directement à l'accueil où une animatrice les prend en charge en faisant l'appel. Les enfants de maternelle sont pris en charge à la sortie de la classe.

La pause méridienne est courte. Lors du retour à la semaine des 4 jours, les enseignants avaient souhaités une pause de 1h30. Mais très vite l'équipe de l'ACM a tiré la sonnette d'alarme. Les enfants n'avaient pas le temps de finir de manger. Un compromis pour une pause de 1h40 a été acté.



Durant la crise sanitaire, avec des protocoles contraignants, un réel travail de collaboration a eu lieu entre l'école et l'accueil de loisirs notamment avec la mutualisation des locaux. Une salle supplémentaire pour les repas a été mise à disposition par l'école, permettant de respecter le non brassage durant la pause méridienne.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		L'école termine à 12h.
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

Le passage du repas en 1 seul service, permet un temps de repas adapté, dans des conditions favorables. Les enfants mangent à leur rythme sans être bousculés pour un service après eux.

- **La sieste :**

Les enfants sont pris en charge par les ATSEM à la reprise de l'école.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			Les responsable de Rans est animateur sportif sur une partie de nos ACM. Il intervient un soir par semaine sur un site
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.

Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : [inconnus au moment de la rédaction du document](#)
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : [Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM se situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.](#)
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : [Inconnu au moment de la rédaction du document.](#)

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants			x	
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			x	
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
--	-----	-----	-----------	-----------

Des enfants bénéficient d'un PAI				
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				
Des AESH interviennent durant le temps scolaire				
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Sur le site de Dampierre, il n'y a d'accueil d'enfants nécessitant un accompagnement spécifique. Mais tout est pensé pour que le site reste accessible à tous les enfants.

## **NOM du SITE : RANS /RANCHOT**

### **3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :**

Maternelle : 52 enfants  
 Élémentaire : 80 enfants  
 TOTAL : 132 enfants

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

### **3.2 Horaires école :**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matiné	8h45 – 12h	8h45 – 12h		8h45 – 12h	8h45 – 12h
Horaires après-midi	13h45 16h30	13h45 16h30		13h45 16h30	13h45 16h30

### **3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h – 8h45	4	4	13	21
Pause méridienne : 12h – 13h45	8	10	35	53
Horaires après-école : 16h30 – 18h30	2	6	12	20

### **Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :**

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

### **3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi : Pas d'accueil le mercredi**



Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

[Le mercredi, les enfants scolarisés sur l'école de Ranchot, peuvent être accueillis sur le site Dampierre.](#)

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				L'ACM a ses propres locaux et se situe dans un autre village que celui de l'école
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				La Mairie met à disposition une salle permettant les activités sportives en intérieur. Toute fois ces activités sont réalisées en majorité à l'extérieur.
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau		x			
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			L'ACM se situe dans un autre village que celui de l'école

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 aout

A été transmis au service DJES : oui non [pas encore](#)

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cours de rédaction en lien avec travail définis par les élus et la responsable de service, les ACM déclinent leurs objectifs spécifiques. En ce qui concerne l'ACM de Rans l'accent est mis sur le bien vivre dans son corps.

- L'alimentation sous toutes ses formes
- Activités physiques et sportives

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

- La pause méridienne s'échelonne de 12h00 à 13h45. L'école se situant sur un autre village que l'ACM, il y a un temps de transport à prendre en compte. Les enfants sont pris en charge à l'école. Les animateurs vont chercher les enfants de maternelle devant leur classe. Les enfants de primaires sont pris en charge dans la cour. La communauté de communes a mis en place un car spécifique (avec un prestataire) pour le transport des enfants du périscolaire sur la pause méridienne. Les effectifs sont trop importants pour pouvoir « profiter » du ramassage scolaire de la Région (ce qui était possible à une époque).
- La pause en dehors du repas est très courte, l'accent est alors mis sur un temps calme (histoires ou jeux calmes).
- L'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		L'école termine à 12h et avec le transport les enfants sont à table vers 12h30
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		Sieste quand retour à l'école
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		Ecole dans autre village
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri			x	Une AESH a souhaité des heures en périscolaire.

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour encore plus sensible. Un espace spécifique leur est dédié pour le repas. Malgré un temps restreint par les trajets entre l'école et l'ACM, les enfants bénéficient d'un petit temps calme après le repas. Toutefois ils doivent attendre le retour à l'école avant d'aller à la sieste.

- **La sieste : Prise en charge par les ATSEM après le retour à l'école.**

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			Le responsable de Rans est animateur sportif sur une partie de nos ACM. Il intervient un soir par semaine sur un site
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : **inconnus au moment de la rédaction du document**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : **Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps.**
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : **Inconnu au moment de la rédaction du document**

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			

Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants			x	Communication entre directrices d'école et ACM.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent			x	
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel			x	Pendant la crise sanitaire, la mutualisation d'une salle de l'école pour le temps de repas a été possible pendant un temps.
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			Un enfant atteint d'une maladie dégénérative, nécessitant des déplacements en fauteuil est accueilli.
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles		x		Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI. Le PAI a été établi entre l'ACM et la famille.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)	x			Oui car l'AESH a demandé un temps de travail supplémentaire. mais pas autre titre d'AESH. Toutefois elle accompagne l'enfant et apporte ses connaissances au reste de l'équipe.



<b>11h45 13h30</b>				
Horaires après-école : <b>16h30 – 18h30</b>	4	16	15	35

**Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :**

- Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

**3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :**

Pas d'école le mercredi. Plus d'accueil le mercredi. En raison d'effectifs insuffisants (4 à 7 enfants) l'ACM est fermé le mercredi depuis septembre 2019.

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

Le mercredi, les enfants scolarisés dans les écoles d'Orchamps et Etrepigny, peuvent être accueillis sur le site Dampierre.

**3.5 Les locaux - le matériel :**

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				L'ACM a ses propres locaux l'école et mutualise des salles de l'école (Motricité)
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation				x	
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			

**3.6 Les grands axes du projet d'école :**

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

**3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :**

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 aout

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cours de rédaction, en lien avec les objectifs des grands axes de travail définis par les élus et la responsable de service, les ACM déclinent leurs objectifs spécifiques.

- Communication avec les familles
- Aménagement espace (se mettre à la place de l'enfant) - penser l'autonomie

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

- L'accueil de loisirs étant dans la même enceinte que l'école les déplacements, entre les deux structures, ne posent aucun problème et ne représentent pas de contrainte dans la gestion du temps. L'augmentation des effectifs et la crise sanitaire ont contraint a utilisé les espaces de jeux en espace de restauration sur la pause méridienne.

Les enfants de maternelles et primaires mangent avec du mobilier adapté, dans des espaces différents.

**Cas Particulier ETREPIGNEY :** Les familles de l'école d'Etrepigny ont décidé de créer leur propre service de restauration sur la pause méridienne, car ils n'étaient pas satisfaits qu'il y ait un transport en bus sur la pause méridienne entre Etrepigny et ACM d'Orchamps. Les parents souhaitaient que l'ACM délocalise une équipe sur Etrepigny pour assurer la restauration dans la salle des fêtes du village. La communauté de communes a refusé. Les parents ont alors monté une association pour prendre en charge ce temps. Toutefois, le service de restauration à l'ACM d'Orchamps reste ouvert aux familles d'ETREPIGNEY qui le souhaitent. A ce jour aucune famille ne fait appel à l'ACM d'Orchamps sur la pause méridienne.

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

- La pause méridienne s'échelonne de 11h45 à 13h30.
- Pour les enfants de primaire, des jeux calmes et autonomes leur sont proposés, jeux destinés à les détendre et à éviter une surexcitation excessive. L'accent est mis pour favoriser les activités extérieures et organiser des espaces calmes pour des activités « ressourçantes » sur la pause méridienne car il est important pour la détente de pouvoir être dehors le plus possible.
- L'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin. Les activités libres et calmes seront privilégiées pour favoriser la détente physique et intellectuelle.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			

Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h			x	Pour les maternelles oui. Les primaires mangent au deuxième service.
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		Les enfants de – 6 ans accueillis en périscolaire sont préparés par les animateurs avant de passer le relai à l'ATSEM qui assurera le coucher.
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

- **La sieste** : Après le repas les enfants de maternelles sont préparés par les animateurs : passage aux toilettes, déshabillage et doudous. L'ATSEM prend ensuite le relai sur le temps scolaire et accompagne les enfants au coucher.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			Le responsable de Rans est animateur sportif sur une partie de nos ACM. Il intervient un soir par semaine sur un site
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le	x			

projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)				
--	--	--	--	--

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : [inconnus au moment de la rédaction du document](#)
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : [Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM si situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.](#)
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : [Inconnu au moment de la rédaction du document.](#)

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

[Un des objectifs du projet pédagogique est de remettre l'accent sur la communication avec les familles. Toutefois un travail est déjà réalisé depuis plusieurs années.](#)

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Très bonne communication Ecole Orchamps et ACM. Avec Ecole Etrepigny pas de situation spécifique.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école d'ORCHAMPS et ETREPIGNEY.



### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			x	Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)			x	Oui car l'AESH ont demandé un temps de travail supplémentaire. mais pas autre titre d'AESH. Toutefois l'équipe périscolaire profite leurs connaissances plus précises des enfants accueillis pour adapter leur accompagnement.
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

### **NOM du SITE : GENDREY**

#### 3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 72 enfants  
 Élémentaire : 98 enfants  
 TOTAL : 170 enfants

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

**3.2 Horaires école** : Nouveau pôle scolaire (A proximité des anciens locaux, réhabilités pour l'ACM) depuis septembre 2020. Fermeture de l'école de Sermange et des locaux délocalisés de la maternelle.

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45		8h45 – 11h45	8h45 – 11h45
Horaires après-midi	13h45 16h45	13h45 16h45		13h45 16h45	13h45 16h45

#### 3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h – 8h30	3	9	8	20
Pause méridienne : 12h – 14h	7	30	35	72
Horaires après-école : 16h30 – 19h	1	11	7	19

**Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :**

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Pas d'école le mercredi.

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

Une demande de parents a été déposée pour ouvrir l'ACM le mercredi à la rentrée 2021. La collectivité a rencontré les parents et n'a pas souhaité ouvrir à la rentrée 2021, faute d'éléments de diagnostic suffisants. La collectivité s'est engagée à mener une étude approfondie pour évaluer le besoin et définir une perspective pour la rentrée 2022.

L'ACM de Gendrey ouvrait les mercredis lors du premier PEDT. Mais suite à une baisse importante des effectifs, une enquête, sur la pertinence de maintenir cet accueil le mercredi, a été menée. Il en est ressorti qu'il y avait davantage de besoins sur le site d'ORCHAMPS. Ce dernier a donc maintenu son ouverture et le site de Gendrey n'a pas maintenu son ouverture dès le 2<sup>ème</sup> PEDT (2018/2021).

L'ACM de Gendrey s'est installé dans de nouveaux locaux (réhabilitation des anciens locaux de l'école) au mois de janvier 2021. Les conditions d'accueils sont plus favorables et spécifiquement adaptées à l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans. C'est pourquoi certains parents pensent que l'ouverture du mercredi sera plus sollicitée. L'étude prévue en 2021/2022 permettra d'évaluer le réel besoin.

### 3.5 Les locaux - le matériel :

Nouveaux locaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Réhabilitation de l'ancienne école.

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				L'ACM a ses propres locaux et mutualise uniquement la salle de motricité de l'école
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x				
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				Parc intercommunal + chemins alentours
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	



### 3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 août

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cours de rédaction :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant au travers de découvertes
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Participer à une démarche d'équilibre alimentaire

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :
  - L'accueil de loisirs étant à proximité de l'école les déplacements, entre les deux structures, ne posent aucun problème et ne représentent pas de contrainte dans la gestion du temps.

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

- La pause méridienne s'échelonne de 11h45 à 13h45.
- Les enfants sont pris en charge dans l'école et accompagné ensuite dans l'ACM.
- Pour les enfants de primaire, des jeux calmes et autonomes leur sont proposés, jeux destinés à les détendre et à éviter une surexcitation excessive. L'accent est mis pour favoriser les activités extérieures et organiser des espaces calmes pour des activités « ressourçantes » sur la pause méridienne car il est important pour la détente de pouvoir être dehors le plus possible.
- L'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin. Les activités libres et calmes seront privilégiées pour favoriser la détente physique et intellectuelle.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			

Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			1 ATSEM est animatrice sur la pause méridienne

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

- **La sieste** : La sieste est assumée par les ATSEM mais l'équipe de l'ACM prépare et couche les enfants avant l'arrivée des enfants mangeant chez eux.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			Le responsable de Rans est animateur sportif sur une partie de nos ACM. Il intervient un soir par semaine sur un site
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le	x			

projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : [inconnus au moment de la rédaction du document](#)
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : [Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM se situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.](#)
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : [Inconnu au moment de la rédaction du document.](#)

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Bonne communication entre directrices d'école et ACM. La responsable ACM est associée aux réunions pour suivi spécifique enfants.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes.		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI.

Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x		
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x	
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

Plusieurs enfants avec des problématiques différentes sont accueillis sur le site de Gendrey. La participation à des réunions de synthèse pour certains enfants ont permis de donner des éléments à l'ACM. Toutefois comme pour les autres sites, les partenaires extérieurs pour les enfants de + de 6 ans est plus difficiles. Par contre pour les – de 6 ans la collaboration avec le conseil départemental (PMI) est très appréciée et utile pour apporter des réponses à certaines interrogations.

### **NOM du SITE : VITREUX (RPI Pagney, Ougney, Vitreux)**

#### **3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :**

Maternelle : 25 enfants (Pagney) 26 enfants (Ougney)  
 Elémentaire : 26 enfants (Pagney) 25 enfants (Ougney) 25 enfants (Vitreux)  
 TOTAL : 127 enfants sur le RPI

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

#### **3.2 Horaires école :**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matiné	8h35 12h05 (Ougney)	8h35 12h05 (Ougney)		8h35 12h05 (Ougney)	8h35 12h05 (Ougney)
	8h25 11h55 (Pagney)	8h25 11h55 (Pagney)		8h25 11h55 (Pagney)	8h25 11h55 (Pagney)
	8h30 12h (Vitreux)	8h30 12h (Vitreux)		8h30 12h (Vitreux)	8h30 12h (Vitreux)
Horaires après-midi	13h55 16h25 (Ougney)	13h55 16h25 (Ougney)		13h55 16h25 (Ougney)	13h55 16h25 (Ougney)
	13h45 16h15 (Pagney)	13h45 16h15 (Pagney)		13h45 16h15 (Pagney)	13h45 16h15 (Pagney)
	13h50 16h20 (Vitreux)	13h50 16h20 (Vitreux)		13h50 16h20 (Vitreux)	13h50 16h20 (Vitreux)

#### **3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : <b>7h – 8h30</b>	9		14	23
Pause méridienne : <b>11h55 – 13h55</b>	14		34	48
Horaires après-école : <b>16h20 – 18h30</b>	11		14	25

**Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :**

- Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

**3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :**

Pas d'école le mercredi. Pas d'accueil le mercredi ;

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

Les enfants de ce secteur peuvent être accueillis à Dammartin Marpain ou Dampierre.

**3.5 Les locaux - le matériel :**

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				L'ACM a ses propres locaux
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	x				Salle des fêtes de Vitreux.
Il existe des cours de récréation	x				Espace extérieur
Accès à un préau		x			
Accès à des espaces de verdure	x				Terrain de foot Forêt ...
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		x			L'accueil de loisirs couvrant le RPI

**3.6 Les grands axes du projet d'école :**

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

**3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :**

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cours de rédaction

- Favoriser l'autonomie des CM1 CM2

- Travailler autour de la nature avec la création de petits jardinets

## - Découverte et initiation aux activités sportives

**3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :**

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure
- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

L'accueil de loisirs a été déménagé à Vitreux en septembre 2018. L'ACM occupe un algéco pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire de CM1 CM2 et la salle des fêtes de Vitreux à proximité pour la restauration scolaire pour maternelles jusqu'au CE2

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

## - Organisation des temps avant/après-repas :

- La pause méridienne s'échelonne de 11h55 à 13h55.
- Pour les enfants de primaire, des jeux calmes et autonomes leur sont proposés, jeux destinés à les détendre et à éviter une surexcitation excessive. L'accent est mis pour favoriser les activités extérieures et organiser des espaces calmes pour des activités « ressourçantes » sur la pause méridienne car il est important pour la détente de pouvoir être dehors le plus possible.
- La pause méridienne sur le RPI est complexe, car les enfants de chaque école sont acheminés jusqu'à l'ACM de façon différents (bus scolaire-minibus Jura Nord et déplacement à pieds.)
- L'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin. Les activités libres et calmes seront privilégiées pour favoriser la détente physique et intellectuelle.

**3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :**

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		L'école termine à 12h.
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas		x		ACM éloigné des écoles
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire		x		ACM éloigné des écoles
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			1 ATSEM est animatrice sur la pause méridienne

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour les parents, encore plus sensible.

Le passage du repas en 1 seul service, permet un temps de repas adapté, dans des conditions favorables (lieu distinct des primaires). Les enfants mangent à leur rythme sans être bousculés pour un service après eux.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : **inconnus au moment de la rédaction du document**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : **Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM se situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.**
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : **Inconnu au moment de la rédaction du document**

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			

Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Bonne communication entre directrices d'école et ACM.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI. A l'ACM de Fraisans il s'agit surtout de PAI Alimentaire qui concerne essentiellement la restauration scolaire.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire				
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)				
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

## **NOM du SITE : MONTMIREY LA VILLE (RPI avec Moissey)**

### 3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :

Maternelle : 39 enfants dont 6 enfants de 2ans1/2

Elémentaire : 75 enfants

TOTAL : 114 enfants

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

### 3.2 Horaires école :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires maternelle	8h30 11h50	8h30 11h50		8h30 11h50	8h30 11h50

Horaires après-midi	13h30 16h10	13h30 16h10		13h30 16h10	13h30 16h10
---------------------	-------------	-------------	--	-------------	-------------

### 3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

#### ■ Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h – 8h30	1	8	9	18
Pause méridienne : 11h50 – 13h30	4	32	41	77
Horaires après-école : 16h10 – 18h30	3	19	11	33

#### Taux d'encadrement (voir page 11 du Vademecum PEDT) :

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :

Pas d'école le mercredi. Pas d'accueil le mercredi.

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :				
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

Les enfants scolarisés à dans le RPI de Montmirey la Ville – Moissey sont accueillis à Dammartin Marpain le mercredi.

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x				L'ACM a ses propres locaux et mutualise des salles supplémentaires de l'école
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x			x	

Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				Terrain de foot Forêt ...
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	Mutualisation aussi avec Cric lire et Médiathèque

### 3.6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 aout

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de sa journée (vie quotidienne et activités).
- Faire vivre l'accueil en faisant participer les plus grands aux projets.

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure

- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self

- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

- L'ACM dispose d'une salle spécifique pour le repas. Mais afin de respecter le rythme de chacun et l'arrivée décalée des enfants de Moissey, tous les espaces sont occupés pour le repas n permettant la tenue d'un seul service.

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :

- La pause méridienne dure 1h30. L'accueil de loisirs se trouvant dans l'enceinte de l'école, les animateurs vont chercher les enfants dans les classes. L'espace repas est réorganisé pour permettre un seul service et un aménagement spécifique pour les 3-6 ans. Ils prendront leurs repas dans une salle annexe services. Le temps préscolaire midi étant court, l'objectif est d'offrir aux enfants une pause méridienne respectant les besoins de détente et de relâchement dont les enfants ont besoin. Les activités libres et calmes seront privilégiées pour favoriser la détente physique et intellectuelle.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			

Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			Ce sont les premiers pris en charge et installés.
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri		x		

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

- **La sieste** : Après le repas les enfants de maternelles sont préparés et accompagner à la sieste. L'ACM se trouvant dans le même bâtiment que l'école, les enfants du périscolaire peuvent être accompagnés dans leur « dormette ». L'ATSEM prend ensuite le relais.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			

Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			
--	---	--	--	--

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : **inconnus au moment de la rédaction du document**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : **Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM se situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.**
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : **Inconnu au moment de la rédaction du document.**

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			L'ACM favorise les échanges avec les familles- Organise aussi des petits déjeuner familles.
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			L'ACM a fait un gros travail auprès des familles pour être dans une communication numérique au quotidien

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Bonne communication entre directrices d'école et ACM. Le responsable ACM est associé aux réunions pour suivi spécifique enfants.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

## **NOM du SITE : DAMMARTIN MARPAIN**

### **3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2021 :**

Maternelle : 59 enfants  
 Élémentaire : 100 enfants  
 TOTAL : 159 enfants

Accueil à partir de :  2 ans  3 ans

### **3.2 Horaires école :**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h25 11h55	8h25 11h55		8h25 11h55	8h25 11h55
Horaires après-midi	13h55 16h25	13h55 16h25		13h55 16h25	13h55 16h25

### **3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? Oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h – 8h30	1	3	6	10
Pause méridienne : 11h55 – 13h55	8	12	32	52
Horaires après-école : 16h25 – 18h30	3	5	10	18

### **Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :**

Habituel en accueil périscolaire  Dérogatoire PEDT

La collectivité a fait le choix de positionner quotidiennement un animateur pour 12 enfants – de 6 ans et + de 6 ans.

### **3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs le mercredi :**

Pas d'école le mercredi. Accueil à la demi-journée ou à la journée : 7h 18h30

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : <b>7h 12h</b>	2	5	7	14
Pause méridienne : <b>12h 14h</b>				
Horaires après-midi : <b>14h 18h30</b>				

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, co-voiturage...)

Ces effectifs sont ceux relevés à la rentrée 2021. Ils peuvent encore évoluer.

### 3. 5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	x			x	L'ACM a ses propres locaux et mutualise des salles supplémentaires de l'école
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)				x	
Il existe des cours de récréation	x			x	
Accès à un préau	x				
Accès à des espaces de verdure	x				Terrain de foot Forêt ...
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	x				
Le mobilier est adapté	x				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)	x			x	

### 3. 6 Les grands axes du projet d'école :

- Non transmis pour le moment

Le travail du comité de pilotage a été suspendu pendant la crise sanitaire et malgré des échanges réguliers avec les écoles les réunions de concertation et de collaboration reprendront sur l'année 2021 2022.

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 3 aout

A été transmis au service DJES : oui non pas encore

Citez quelques objectifs pédagogiques : en cour de rédaction

- Offrir à l'enfant un environnement sécurisant, bienveillant, respectant son rythme
- Apprentissage de l'autonomie
- Intégration des enfants en situation de handicap et travail collaboratif avec les enseignants et les intervenants extérieurs -

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes  45 minutes  1 heure



- Nombre de services :  1 service  2 services  3 services  en continu type self
- Mode de livraison :  liaison chaude  liaison froide  préparation sur place
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :
  - L'accueil de loisirs étant dans la même enceinte que l'école les déplacements, entre les deux structures, ne posent aucun problème et ne représentent pas de contrainte dans la gestion du temps.
  - 
  - 
  - 
  - 
  -

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture	x			
Espaces pour jouer en petits groupes	x			

- Organisation des temps avant/après-repas :
  - 
  - La pause méridienne dure 2h. Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes. L'espace repas est réorganisé pour permettre un seul service et un aménagement spécifique pour les 3-6 ans. Ils prendront leurs repas dans une salle annexe.
  - Pour les enfants de primaire, des jeux calmes et autonomes leur sont proposés, jeux destinés à les détendre et à éviter une surexcitation excessive. L'accent est mis pour favoriser les activités extérieures et organiser des espaces calmes pour des activités « ressourçantes » sur la pause méridienne car il est important pour la détente de pouvoir être dehors le plus possible.

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir	x			
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		x		L'école termine à 12h.
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			2 ATSEM sont animatrices sur la pause méridienne

L'accueil des enfants de moins de 6 ans est une préoccupation particulière pour Jura Nord car c'est un public encore plus sensible.

Le passage du repas en 1 seul service, permet un temps de repas adapté, dans des conditions favorables (lieu distinct des primaires). Les enfants mangent à leur rythme sans être bousculés pour un service après eux.

- **La sieste** : Après le repas les enfants de maternelles sont préparés et accompagnés à la sieste dans les locaux de l'ACM.

L'ATSEM prend le relais dès son arrivée.

Au-delà de la sieste un travail de représentation est poursuivi pour permettre à tous les enfants mais plus particulièrement pour les maternelles de pouvoir visualiser le déroulement de la journée et l'alternance Ecole Périscolaire. L'objectif est de permettre à chacun de se situer et comprendre progressivement l'organisation de sa journée. Différents outils seront mis en place et les animateurs seront formés pour accueillir ce public particulier dans les meilleures conditions.

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (Sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	x			
Les enfants peuvent choisir leur activité	x			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)		x		
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles	x			
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs			x	Parfois.
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	x			
Une aide aux devoirs le soir est proposée				Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir. Un espace leur est réservé mais ce n'est pas de l'aide au devoir.
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	x			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	x			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	x			

### 3.11 Les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus : **inconnus au moment de la rédaction du document**
- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ? : **Il n'y a pas de véritables liens entre les APC et les autres temps. La quasi-totalité des ACM se situe dans les écoles ce qui favorise les déplacements. Les enseignants organisent seuls ces temps.**
- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ? : **Inconnu au moment de la rédaction du document.**

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	x			

Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	x			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	x			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	x			
Les familles signent un règlement intérieur	x			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	x			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	x			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	x			Très bonne communication entre directrices d'école et ACM. Le responsable ACM est associé aux réunions pour suivi spécifique enfants.
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	x			
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes		x		L'élaboration des projets reste différenciée. Mais chacun connaît les grands objectifs de l'autre.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	x			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	x			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	x			Le directeur ACM est invité à tous les conseils d'école.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles				Ce n'est pas systématique et cela dépend du type de PAI.
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		x		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			x	

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

A Dammartin, accueil d'enfants faisant l'objet d'un suivi particulier. Si ces enfants sont accompagnés à l'école, ils ne le sont plus à l'ACM, ce qui entraîne parfois des difficultés pour l'équipe et les enfants eux-mêmes. Les moyens en ACM, ne sont pas les mêmes qu'à l'école. Après 6 ans, les instances (type PMI) ne peuvent plus venir en soutien.

Un PAI sera réalisé pour tout enfant porteur de handicap. Celui-ci fera l'objet d'une concertation avec la famille, l'école, l'institution (s'il y en a une) et l'accueil de loisirs. L'objectif est de favoriser l'intégration dans le groupe. La présence dans l'équipe de l'école et de l'accueil de loisirs de personnel AESH est un atout dans la prise en

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 039-243900560-20210930-DCC2021\_09\_132-AU

charge des enfants porteur de handicap. Toutefois l'objectif n'est pas de nier  
ger si possible les animations pour que l'enfant puisse y accéder en toute sérénité et sécurité.

## ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site éducatif

Les élus ont à cœur de poursuivre une politique scolaire et enfance jeunesse de qualité en mettant en place les outils les plus adaptés. Depuis le dernier PEDT (2018 2021) un nouveau groupe scolaire a vu le jour sur la commune de Gendrey. Ce groupe réunit les écoles primaire et maternelle de Gendrey, ainsi que celle de Sermange. Ce groupe offre une infrastructure de qualité tant sur le plan pédagogique qu'écologie et énergétique.

Parallèlement, l'ACM de Gendrey a pu intégrer de nouveaux locaux remis à neuf, adaptés à un accueil de qualité.

Les objectifs pour ce nouveau PEDT et cette nouvelle mandature est la construction d'un nouveau pôle scolaire sur le RPI Pagney Ougney Vitreux. Pôle intégrant l'ACM de Vitreux. La création de ce nouveau pôle assurera un accueil scolaire et périscolaire plus confortable avec des outils adaptés

Le souhait des élus est de construire des pôles de 8 classes maximum afin de rester dans une dimension humaine. Mais ils souhaitent également maintenir les petites écoles de village lorsque celle-ci ont des effectifs acceptables, gage du maintien des populations dans les petites communes rurales.

**NOM du SITE :** Quel que soit le site ces objectifs restent à définir mais quelques réunions qui ne sont pas des comités de pilotage ont pu faire émerger des premiers axes de travail.

### 4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :

- **Parents :** Des comités ont eu lieu avant la crise sanitaire qui a surtout mis en avant les difficultés concernant les outils de communications. Les mails n'arrivent pas ou sont automatiquement dans les SPAMS. Les familles sont plutôt satisfaites des ACM.  
**Un des axes de travail est la communication et le travail avec les familles.**
- **Enseignants :** Suite à la suspension des comités de pilotage, les axes de travail restent à redéfinir pour ce PEDT. La bonne coordination entre école et ACM pendant la crise sanitaire et plus particulièrement dans la gestion des protocoles successifs a démontré la capacité de tous les acteurs de travailler ensemble dans un but commun : les enfants.  
Un comité de pilotage est programmé dans l'automne afin de remettre à jour les objectifs de ce PEDT.
- **Equipe d'animation :** La répétition des incivilités ou comportements difficiles à gérer chez les 9- 11 ans a amené le service et les responsables des ACM à définir deux axes de travail : accompagnement et intégration des parents et sensibilisation aux réseaux sociaux.  
Une sensibilisation à l'alimentation avait été amorcée dans la période Précédente et une volonté de poursuivre ce travail est apparu nécessaire.  
Ces deux axes de travail seront proposés aux enseignants pour venir en soutien à leur travail.
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

### 4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :

Objectif 1 : A venir

Objectif 2 : A venir

Objectif 3 : A venir

### 4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(Préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

Objectif 1 :

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>				
<b>Action 2</b>				
<b>Action 3</b>				

Objectif 2 :

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>				
<b>Action 2</b>				
<b>Action 3</b>				

**Objectif 3 :**

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>				
<b>Action 2</b>				
<b>Action 3</b>				

## Mise en œuvre et animation du PEDT

### ➤ **Pilote du PEDT :**

La communauté de communes avec son président et sa vice-présidente piloteront ce nouveau PEDT avec une réelle volonté d'ouverture et de relance de la dynamique de collaboration des différents acteurs du territoire.

### ➤ **Composition du comité de pilotage :**

*Veiller à limiter le nombre de membres, mais en assurant à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSDEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports).*

Le comité de pilotage sera composé des principaux acteurs :

- Président
- Vice-présidente
- Un membre de la commission bien vivre à Jura Nord
- La responsable du service EJE
- 1 ou 2 directeurs d'école (lors du PEDT la CCJN avait proposé de désigner 1 ou 2 représentants des directeurs. La proposition avait été refusé par les directeurs. Toutefois nous allons faire à nouveau cette proposition.)
- Un représentant DSDEN
- 1 ou 2 responsables d'ACM (Même proposition que pour les directeurs d'école. Validé)
- Deux représentants de parents

Etant donné le nombre d'écoles et d'ACM, la présence de tous les directeurs, entraine des assemblées importantes ne favorisant pas toujours la parole et les échanges

### ➤ **Périodicité des réunions :**

Deux réunions par an semblent raisonnables. Dans les précédent PEDT nous avons programmé un PEDT par trimestre, mais la cadence était compliquée à suivre.

- ### ➤ **Composition des comités de suivis :** *(indispensable lorsqu'il y a plusieurs écoles- accueils de loisirs sur le territoire du PEDT. Il s'agit de permettre une réflexion au plus près des enfants, il est conseillé d'organiser ces comités locaux avec des représentants de l'école/accueil de loisirs, le pilote du PEDT, des représentants des parents.*

L'accent doit être porté sur ces comités de suivis plus que sur les comités de pilotage. Cela permet en effet d'être au plus proche des besoins sur un site précis.

- Vice-présidente
- Responsable Service EJE
- Directeur école
- Responsable ACM
- Représentant de parents

### ➤ **Périodicité des réunions :**

1 réunion par trimestre

### ➤ **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

*Par exemple : nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage, existence de compte-rendu écrits, pris en compte de l'intérêt de l'enfant dans les échanges...*

Un compte rendu sera rédigé après chaque comité et diffusés à l'ensemble des acteurs présents. Une lettre d'information sera élaborée afin de permettre aux familles et aux élus locaux de suivre le travail mené par les comités et de rester connectés avec le PEDT.

## ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI



**Objectifs du Plan Mercredi :**

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

**1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :**

- Fraisans : ACM Fraisans
- Dampierre : ACM Dampierre
- Dammartin Marpain : ACM Dammartin Marpain

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert (voir étape 3 - 3.4)

Nom de l'accueil de loisirs 1 : **ACM FRAISANS**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : <b>7h 12h</b>	4	10	15	29
Pause méridienne : <b>12h 14h</b>				
Horaires après-midi : <b>14h 18h30</b>				

Nom de l'accueil de loisirs 2 : **ACM DAMPIERRE**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : <b>7h 12h</b>	8	20	20	48
Pause méridienne : <b>12h 14h</b>				
Horaires après-midi : <b>14h 18h30</b>				

Nom de l'accueil de loisirs 3 : **ACM DAMMARTIN MARPAIN**

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : <b>7h 12h</b>	2	5	7	14
Pause méridienne : <b>12h 14h</b>				
Horaires après-midi : <b>14h 18h30</b>				

**Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT**

**Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre le scolaire et le mercredi.**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi	X			
Une charte de bon usage des locaux est mise en place			x	Les conventions demandent à être réévaluée et ajustée suite au fonctionnement testé plusieurs années
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi			X	
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi			X	
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi		X		
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi				Point à affiner et débattre à nouveau dans les comités.
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	X			
Autre				

**Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	x			
Les activités proposées sont diversifiées	x			Les activités favorisent la découverte à travers différentes approches et/ou outils.
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	x			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons				
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	x			L'accent est mis depuis 2 ans sur l'accueil personnalisé des familles. Rencontre en direct au moins une fois par an en début d'année.
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	x			A approfondir.
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	x			
Autre				

**Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	x			Parc de Gendrey, forêts Dammartin, Fraisans...

Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	x			Cinéma des Forges – La Carotte
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	x			Gymnase Fraisans, terrains de foot...
Des partenariats existent avec des structures locales (associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	x			« la Carotte » - médiathèque Jura Nord – Ecole de musique...
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets				
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	x			
Autre				

#### Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi			x	
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	x			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	x			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)				
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	x			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	x			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	x			
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités			x	
Autre				

#### Type d'activités proposées le mercredi (vous pouvez illustrer)

- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités numériques

- Activités civiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités d'expression
- Activités physiques et sportives
- Activités manuelles-créatives
- Autres

**Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation** (vous pouvez illustrer)

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)
- Parents
- Habitants
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)
- Autres

**Pour les PEDT en renouvellement, merci de joindre à la trame PEDT, les comptes rendus de comités de pilotage, éléments de bilans, portant sur l'année la période de convention écoulee.**

Les comités de pilotage ont été suspendus pendant toute la période de crise sanitaire.